## Dossier Plat'AU

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Pour permettre la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction, l'Etat développe une API dite PLAT'AU, pour PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme.

Véritable « hub », PLAT'AU permet l'accès en temps réel aux dossiers par l'ensemble des acteurs concernés par une demande d'autorisation d'urbanisme (services instructeurs des collectivités, services déconcentrés de l'Etat, UDAP, SDIS, contrôle de légalité...).

La connexion entre Prevarisc et Plat'AU est indispensable pour bénéficier d'une connexion unique à l'ensemble de l'écosystème de l'instruction. Cette connexion est matérialisée par une passerelle permettant d'automatiser les échanges entre Prevarisc et Plat'AU.

Si votre Prévarisc est relié à la plateforme de dématérialisation Plat'AU, des dossiers peuvent être intégrés et mis à jour, automatiquement et régulièrement, dans Prévarisc. Pour l'instant les dossiers traités via Plat'AU ne concernent que les autorisations d'urbanismes avec un champ d'exclusion (comme les IGH). A terme ce champ d'exclusion sera supprimé au fur et à mesure de l'implication des collectivités et de l'ensemble des acteurs (deuxième semestre 2022).

La connexion avec Plat'AU permet de réaliser les fonctionnalités suivantes :

- Récupération automatique des dossiers liés à une demande de consultation par un service instructeur ;
- Envoi de notifications à Plat'AU de la bonne prise en compte de la consultation ;

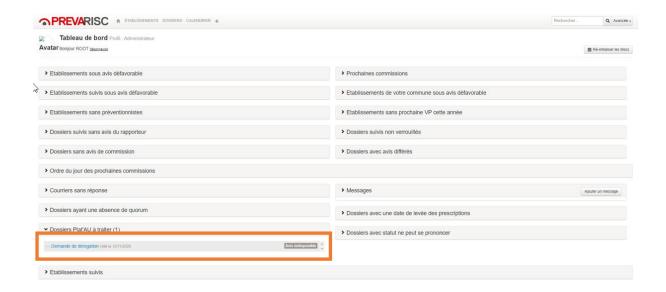
Communication des avis de la commission de sécurité automatiquement vers Plat'AU.

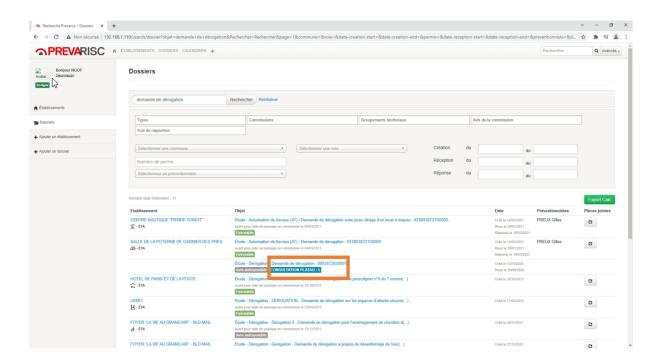
## **1.1.** Traitements des nouveaux dossiers

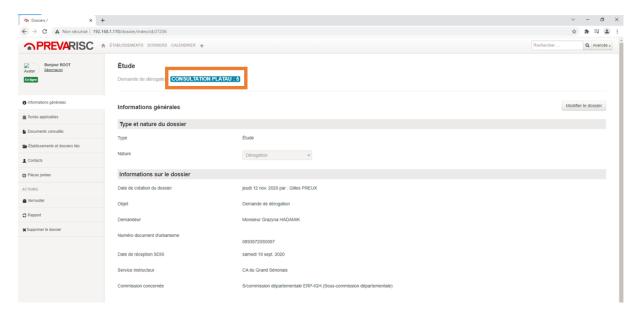
Une fois arrivés dans Prévarisc, les dossiers sont disponibles sur le tableau de bord dans un tableau spécifique. Ils ont les caractéristiques suivantes :

- Ce ne sont que des études
- Ils ne sont reliés à aucun établissement
- Ils n'ont pas d'indication de complétude (complet / incomplet)
- Ils sont complétés avec les données disponibles sur Plat'AU, ainsi que toutes les pièces jointes
- La date de traitement attendue par Plat'AU est indiquée dans le champ « Observations »
- Ils ont une pastille bleue « CONSULTATION PLATAU : <Identifiant du dossier Plat'AU>

CONSULTATION PLATAU: 5







La 1ère étape du traitement, est donc de compléter le dossier :

- Rattachement du dossier à l'établissement
- Indication du dossier complet ou incomplet

Une fois cette première étape réalisée, Prévarisc transmet à Plat'AU la mise à jour de ce dossier pour lui indiquer que le dossier est au statut « Prises En Compte métier » dans Plat'AU. Concrètement, Prévarisc indique au service consultant que le dossier sera traité, ou pas (notion de complet/incomplet).

Attention : Prévarisc ne renvoie pas de notion de date. Par conséquent vous ne pouvez pas modifier le délai de traitement. Pour information si l'avis n'est pas encore positionné à la date attendue par Plat'AU, celui-ci décide d'un avis tacite.

Le dossier d'étude suit ensuite le parcours classique des autres dossiers et disparait du tableau de bord des dossiers Plat'AU à traiter.

## **1.2.** Prise en compte des avis

Lorsque le champ « Avis de commission » d'un dossier d'étude Plat'AU est complété, l'avis, ainsi que les prescriptions, sont directement transmis à Plat'AU afin de notifier le service consultant de la fin de la consultation. Aucune autre information ou PJ n'est transmise à Plat'AU.

Attention donc à ne compléter le champ « Avis de commission » que lorsque la commission a réellement donnée son avis et non en avance de phase.

## 1.3. Traitement des erreurs

Si vous rencontrez le message d'erreur suivant « La connexion Plat'AU a échouée » dans le tableau « Dossier Plat'AU à traiter » du tableau de bord de l'application, veuillez contacter votre service informatique.